

Révision de la liste électorale générale et des listes électorales complémentaires

DEPÔT DU TABLEAU DES INSCRIPTIONS ET RADIATIONS SUITE A LA REUNION DE LA COMMISSION DE CONTROLE.

Le Maire de la commune de Vars,

Informé les Electeurs que le tableau extrait du répertoire électoral unique et reprenant les inscriptions et radiations depuis la dernière réunion de la commission de contrôle est déposé à partir de ce jour au secrétariat de la Mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance aux horaires d'ouverture habituels.

Tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut demander, l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ou contester la décision de radiation ou d'inscription d'un électeur pendant 7 jours devant le juge du Tribunal d'Instance.

A Vars, le 25/11/2025

Le Maire,
M. Dominique LAUDRE.

